

L'ABEILLE.

JOURNAL POLITIQUE,

COMMERCIAL & LITTÉRAIRE.

Imprimé par F. DELAUP, et publié les Mardis, Jedis et Samedis, rue St.-Pierre No. 94, entre Royale et Bourbon.

No. 228.

NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 23 JUIN 1829.

Vol. II.

Conditions.—L'ABEILLE paraît tous les Mardis, Jedis et Samedis, du 15 Juin au 15 Octobre, et ensuite elle paraît journalièrement pendant le reste de l'année.—Le prix de l'abonnement est d'UNE PIAS-TRAZ par mois, payable à la fin de chaque mois.

On peut s'abonner également à l'année, à raison de \$10, en payant chaque semestre d'avance.

Ceux qui désireront cesser de recevoir la feuille, devront en prévenir l'Éditeur, ou ses correspondants; les abonnés de la ville à la fin du mois et ceux de la campagne dix jours d'avance. On continuera à envoyer la feuille à ceux qui ne feraient pas connaître leur intention de cesser, et ils seront considérés comme abonnés.

Les avis se payent six escalins pour la première fois, et trois escalins pour chaque insertion subséquente, pour chaque langue, payable d'avance, ou bien une piastre par carré, pour la première insertion, et quatre escalins pour chaque insertion subséquente, lorsqu'on ne voudra payer qu'après la dernière publication.

POUR BORDEAUX.
Le navire trois mâts LASEINE, capt. Tyson, doublé et chevillé en cuivre, fera voile pour ledit port, vers le 25 courant pour le fret de 200 balles, ou passage, possédant des emménagements vastes et des plus commodes, s'adresser au capit. à bord, vis-à-vis la rue St. Philippe ou chez
D. G. BORDUZAT & Co.
No. 108, rue Royale.
6 juin

PASSAGE POUR FRANCE.
Le navire de première classe doublé en cuivre JOHN HALE, partira pour le Havre vers le 3 Juin, et peut convenablement loger 5 ou 6 passagers. Pour les conditions, s'adresser au capit. à bord, vis-à-vis la rue St. Louis, ou à 28 mai.
W. M. NOTT & Co.

POUR BORDEAUX.
Le beau brick fin voilier WILLIAM, capt. Leach, a besoin de 30 ou 40 balles pour compléter son chargement. Il peut loger six passagers; s'adresser à
JOHN P. PATSON.
Rue Conti, No. 23.
6 mai

POUR MARSEILLE.
Le navire fin voilier CORHOLANT'S, capt. Gray, partira sous peu. Pour fret de 100 à 150 balles de coton, ou pour passage, s'adresser à
Th. NICOLET & Co. (8 mai)

A LOUER.
Pour une ou plusieurs années.—Une propriété située à environ une lieue en bas de la N. Orléans et même riv. mesurant un arpent de face au fleuve sur la profondeur ordinaire. S'adresser à Mr. Charles Holot, à la banque de l'Association d'Orléans, rue Louboué, No. 52, entre les rues de Chartres et Royale.
27 mai—3.

CAFÉ DE PROCTOR.
Au coin des rues de Chartres et Jefferson. FREDERICK PROCTOR, pénétré de reconnaissance pour la protection que lui ont accordée le public et ses amis depuis qu'il dirigeait le Louisiana Coffee-House, a l'honneur de lui annoncer qu'il vient de prendre le café ci-dessus conduit par feu M. Wilson; et comme ses vins et ses liqueurs sont de première qualité, et que ses gâteaux sont avertis d'avoir toutes sortes d'attentions pour les habitués, il ose espérer que l'on continuera à cette maison les mêmes encouragements qu'elle a toujours eus depuis qu'elle est établie.
6 juin

On désire trouver à louer une jeune négresse, connaissant bien la ville et capable de pouvoir aller vendre par les rues.
La même personne désire vendre, ou louer, un billard américain, avec tous ses accessoires. S'adresser chez M. Brossat, au coin des rues St. Philippe et Dauphine, au-dessus de l'Institut de M. Pichon.
11 juin—3f.

LES sous-signés reçoivent par le navire Seine, capt. Tyson, venant de Bordeaux, les articles suivants qu'ils vendront à des prix modérés.
Sanguettes de premier choix.
Pots assortis, à l'usage des pharmaciens.
Fleurs et plantes médicinales.
Poix d'Iris.
Nérolie, &c.
26 mai. FORSTIER & Co.

Glaces et Sorbets.
AVIS.—Au Café Louisianais, en face de la rue d'Orléans et Bourbon, on servira, à commencer de Dimanche prochain, 7 courant, des Glaces et Sorbets (de différentes qualités, et faits avec le plus grand soin) dans la salle haute, dont l'entrée, indépendante de celle du café, est à côté de la salle de billard. Les personnes qui désireront des cabinets séparés, en trouveront de fort élégants et ornés avec goût. La table d'hôte établie dans cette maison continuera, comme par le passé, à être servie à trois heures précises, indépendamment des services particuliers qui se font dans les cabinets (en haut et en bas) pour les personnes qui les demandent. L'expérience qu'on a pu faire de la manière dont on est traité dans cette maison en tout, est sans contredit sa meilleure recommandation, ceux qui la dirigent s'efforceront toujours de maintenir la réputation qu'elle a acquise en satisfaisant le public et les personnes qui la fréquentent.
4 juin

BEURRE & GRAISSE.—33 frequins de Beurre dit Goshen, première qualité, arrivés par le navire Illinois, et 60 barils gras, à vendre par
E. LANE & Co.
No. 11, rue de la Nouvelle-Orléans.
26 mai

COUR DES PRÉUVES.—Vente par le Register des Testaments.—Mardi 23 Juin 1829, à midi précis, l'exposera en vente à la chandellerie, les esclaves et les propriétés foncières dépendants de la succession de feu JEAN ANNE ACOUSTE MARON aîné, savoir:

Propriétés foncières.
1. Un Lot de Terre situé en cette ville, rue Jefferson, ayant 30 pieds de face plus ou moins, sur une profondeur de 55 pieds 6 pouces d'un côté et 55 pieds de l'autre, le tout mesure française; ensemble les édifices en briques et construits, consistant en une Maison à étage, une cour et les dépendances, borné d'un côté par le lot suivant, et de l'autre par Mr. Oger. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de \$140 par an, payable par trimestre. Ce lot est sujet à une rente foncière envers l'Etat de \$105 par an, payable par trimestre. Le magasin est loué jusqu'au 1er Octobre prochain, à Mr. Layton, à raison de \$500 par an, dont l'acquéreur jouira du jour de la vente. Le plan de ces deux propriétés se trouve annexé à un autre en l'étude de Mr. W. Y. Lewis, notaire, en date du 28 Novembre 1826.

3. Un Lot de Terre situé au faubourg Delor, dans l'île borné par les rues de la Nouvelle-Lévee, Suzette, Tchoupitoulas et Gaenné, ayant 44 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue de la Nouvelle-Lévee, dont 23 pieds 4 pouces ont 189 pieds de profondeur et dont les 11 pieds 1 pouce 4 lignes restants, ont une profondeur de 360 pieds, s'étendant jusqu'à la rue des Tchoupitoulas, le tout mesure française; ledit lot borné sur la rue de la Nouvelle-Lévee, d'un côté par Mr. Wethers et de l'autre côté par Mr. Henderson, et sur la rue des Tchoupitoulas, d'un côté par ledit St. Withers et de l'autre par Mr. Gaenné. Le plan de cette propriété se trouve annexé à un acte de vente en l'étude de Mr. Th. Seghers, not. public.

4. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, désigné par le No. 14, sur un plan annexé à un acte en l'étude de J. N. Duncan, notaire, sous la date du 4 Janvier 1823 et ayant 53 pieds de face à la rue de Lacourse, sur 160 de profondeur, entre les rues du Camp et des Marais.

5. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, dans l'île No. 60, désigné par le No. 1, situé à l'encouragement des rues des Magasins et Richard, ayant 60 pieds sur la première, 103 pieds sur la dernière, 19 pieds sur une autre ligne face au chemin de la Félicité, 49 pieds 11 pouces de face à la rue de l'Annonciation, et 49 pieds de face sur une ligne qui sépare ce terrain d'un terrain No. 2.

6. Un Lot de Terre situé au faubourg de l'Annonciation, entre les rues de la Pacaniers et de l'Annonciation ayant 249 pieds de face à la place de l'Annonciation, 105 pieds sur la rue des Pacaniers et 130 pieds sur la rue de l'Annonciation, le tout mesure française; ensemble les édifices et construits, savoir: une maison à étage avec galerie sur trois côtés, dont le rez-de-chaussée est en briques et l'étage briqueté entre poteaux, cuisine sous la maison et divers magasins d'entrepôt, avec deux très-grands citernes en bois. Vis-à-vis la maison de maître est une maison en briques, couverte en terrasse, la dite maison contenant chambres pour négresse, cuisine et four. A la suite vient un grand bâtiment à deux étages, bâti en briques, où sont les écuries, remises, &c. Cette maison et les établissements qui sont désignés ci-dessus, peuvent par un mur ou une palissade être séparés du reste des établissements où sont les fabriques, qui font également partie de ce Gême. lot et dont le détail suit:

Une Fabrique à Savon, bâtie en briques ayant 88 et quelques pieds de long sur 40 et quelques pieds de large, à deux étages: le bas servant pour remiser les charrettes, matériaux pour la savonnerie, cuves à lessive avec les récipients en fer qui sont dessous, trois fournaux montés avec chacun leur chaudière, pouvant finir à la fois au moins 15,000 liv. de savon, le haut contenant les mises et tous les ustensiles servant à la fabrication de la coupe du savon, près de cet établissement et pour son usage particulier est installée une pompe en cuivre, le tout neuf et dans le meilleur état.

Une Fabrique à Chandelles, aussi bâtie en briques, ayant 50 pieds de long sur 25 de large, contenant seaux et moules en étain, en quantité suffisante pour fabriquer en quatre semaines de 5 à 600 livres par jour, et en hiver le double. A cet établissement est adossé un grand hangar avec deux chaudières pour la fonte du suif en ramas. Ces deux établissements ont les ustensiles nécessaires pour la fabrication auxquels ils sont destinés. Un hangar de 130 pieds de long bâti en briques, pour la fabrication des caisses, charbonnerie et forge, servant aussi d'entrepôt pour les matériaux; le tout est neuf et dans le meilleur état. Au centre de ce hangar est une grande porte donnant issue pour les charrettes dans la rue de l'Annonciation.

Des chassias de portes et fenêtres pour une basse à deux étages couverte en ardoises, dont l'intérieur n'est pas achevé; ainsi que briques et bois de charpente. Cette dernière batisse est adossée au bout à la savonnerie et fait face à la maison.

Il y a un beau puits au centre de la cour avec une pompe neuve en cuivre.

ESCLAVES.

1. Joe, nègre âgé de 28 ans, charretier, faiseur de caisses et bon savonnier;
2. Jesse, nègre âgé de 28 ans, charron, forgeron et charpentier;
3. Peter, nègre âgé de 28 ans, bon ouvrier de savonnerie, charretier et bon vendeur;
4. Edimbourg dit Bara, âgé de 36 ans, savonnier, fondeur pour les moules de chandellerie, charpentier et charretier;
5. Ned, de 40 ans, ouvrier employé à la savonnerie, bon vendeur;
6. Aaron, de 25 ans, do. un peu cordonnier;
7. Andrew, griffe de 24 ans, do. un peu charpentier;
8. Paris, nègre de 55 ans, bon nègre et intelligent pour la fonte des suifs;
9. Dennis, de 22 ans, ouvrier employé aux deux fabriques;
10. Robin, de 39 ans, bien disposé au travail un peu malade;
11. Frank, de 18 ans, palefrenier, charretier.

13. Tom, de 11 ans; } Tous deux depuis }
14. Sam, de 14 ans; } long-tems employés }
15. Elie alias Cyrus, de 15 ans, employé à la chandellerie; } à la chandellerie; }
16. Charles, de 15 ans, bon domestique, ouvrier et vendeur;
17. David, de 28 ans, employé à la savonnerie;
18. Johnson, de 28 ans, malade, des suites d'un coup de pied de cheval à la tête, se disant charron;
19. Hector, de 22 ans, employé à la savonnerie;
20. James, de 40 ans, charretier, charpentier, ayant une hernie, il a sa femme appelée Lysey;
21. Hysey, négresse de 21 ans, un peu boulangère, blanchisseuse et bonne négresse, femme de James;
22. Magdeleine, de 50 ans, négresse de confiance, ayant mal à la jambe;
23. Euphrosine, griffonne, de 21 ans, avec son fils Charles de 5 ans, bonne domestique;
24. Titine, de 25 ans, avec sa fille de 7 mois, bonne domestique, un peu cuisinière, mais bonne blanchisseuse et plieuseuse.

CONDITIONS:
Les esclaves payables en Mars 1830 et 1831. Les deux propriétés de la rue Jefferson: l'acheteur se mettra au lieu et place des vendeurs, pour le tems que le bail à cens a encore à courir, c'est à dire, jusqu'au 20 Mai 1841, époque à laquelle les terrains et batisses devront être remis à l'Etat; l'acheteur se mettra de même au lieu et place des vendeurs pour le paiement de la rente due à l'Etat et des taxes, à dater du jour de la vente, et en outre le prix de l'adjudication sera payé comme suit: \$1500 le 1er Novembre prochain et le reste entre Mars 1830 et 1831, les billets de chaque terme en deux coupons.

Le lot de terre situé au faubourg Delor, sera vendu payable \$666 2/3 le 25 Mars 1830, \$666 2/3 le 25 Mars 1831 et \$666 2/3 le 25 Mars 1832, et la balance à un an de crédit du jour de la vente. Les deux lots du faubourg de l'Annonciation, payables à un et deux ans de crédit, aussi du jour de la vente. Les manufactures de savon et chandelles, la maison et tous les autres bâtiments, établissements et dépendances, seront payables à un, deux et trois ans de crédit, également du jour de la vente. Tous les paiements se feront en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires et portant hypothèque spéciale sur les objets vendus. L'acquéreur des établissements de savon et chandelles se mettra au lieu et place de la succession, relativement à quelques matériaux nécessaires à ces fabriques, qui sont attendus du dehors.

Le 23 Juin, 25 du même mois, j'exposera en vente à 11 heures précises du matin, au dernier dondon de déant, au faubourg Lacourse, dans le local de la Fabrique, une quantité de Savon, Chandelles en caisses; une quantité de Matériaux pour les deux fabriques, Charrettes, Chaudières, Wagons, Chevaux et Vaches et ayant plusieurs Chaudières neuves et d'usages qui ont servi. Les Muebles meublans, ustensiles de cuisine, Linge de table et de service, Fayence, Porcelaine, Verres, &c. &c.

CONDITIONS.—Au-dessous de \$100, comptant; au-dessus de \$100 jusqu'à 400, à 4 mois, et au-dessus de 400, à 6 et 8 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction des exécuteurs testamentaires.

Par ordre de la Cour,
MARTIN BLACHE, Register.

Le plan de la propriété connue sous le nom de Fabrique ou Manufacture de Savon et Chandelles, avec tous les établissements et dépendances sera déposé et affiché à la Bourse.

Les actes de vente des esclaves et des propriétés foncières seront passés par devant Mr. Th. Seghers, not. pub., aux frais des acquéreurs.

L'entrée des établissements ci-dessus désignés sera accordée à tous visiteurs quinze jours avant l'époque de la vente.

P. F. DUBOURG, Exécuteurs Testamentaires.
A. ABAT,
BARNON Jr.
21 mai.

AVIS.—Un Monsieur avantageusement connu dans cette ville, et capable d'exercer son état, informe respectueusement le public qu'il enseigne les Mathématiques, la Géographie, la Navigation, et les langues Espagnole, Française et Anglaise. Une note adressée à C. B. L. et laissée au bureau de cette feuille obtiendra une prompt réponse.

N. B. Il se chargera aussi de donner des leçons particulières dans les familles, les écoles, &c.
5 Juin.

UNE personne capable d'enseigner les Français, l'Anglais, les Mathématiques, et aussi les langues mortes, si on le désire, offre de consacrer deux heures de son tems le matin, et autant l'après midi, à l'éducation d'un ou plusieurs jeunes gens. Les conditions seront raisonnables. S'adresser à l'Éditeur de l'Abaille 5 Juin—15.

D. G. BORDUZAT et Co. offrent en vente à leur magasin rue Royale, No. 108, débarquement du navire Seine de Bordeaux.
Des demi bas de coton et des bas de coton pour hommes, diverses qualités et couleurs.
Couvertures en laine de 3 points.
Papier à lettres et aux armes.
Fusils et pistolets à piston.
Florences et Salins couleurs assorties.
Eau de vie Cognac 4ème preuve, en pipes et barils.
Vin rouge en barriques et caisses diverses qua-
Tiers vins blanc de Barsac supérieure.
Barils et tierçons vin rouge blanc.
1 Juin

A VENDRE EN GROS ET EN DETAIL.
DES briques du Nord, pour carrelage. Ardoises anglaises à \$15. 50 le carreau tout posé. On prendra des marchandises ou commestibles en entrepôt à un prix modéré, dans le magasin situé de l'autre côté du canal Morigny, deuxième îlet à partir du Reuve, occupé par M.
11 juin—6 JOSEPH M. FERNANDEZ.

J. T. BAUDUC offre à vendre à la miabie
300 barils Maquereaux.
200 caisses Morues.
100 dito Harçongs.
Eau de Cologne.
Essence de Florida.
Gingoulet ou Kaffa.
Médicine J. D. Lervoy.
23 mai

LOTÉRIE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE Des Natchitoches, 9e. classe.
Devant se tirer positivement à la Bourse, Samedi 11 Juillet.

PROSPECTUS	
1 lot de \$10,000	\$10,000
1 " " 4,000	4,000
1 " " 3,000	3,000
1 " " 2,000	2,000
1 " " 1,800	1,800
1 " " 1,600	1,600
1 " " 1,352	1,352
6 " " 750	4,500
3 " " 550	3,300
5 " " 550	2,750
156 " " 60	9,240
760 " " 8	6,080
7800 " "	\$1,200

8,760 Lots \$77,952
15,600 Billets blancs.
Dans cette Loterie composée de 30 numéros par permutation, il y aura vingt-quatre prix avec trois des numéros tirés sur les 30: 936 avec deux et 7,800 avec un seul numéro. Les billets restant au nombre de 15,600, n'auront aucun des numéros tirés, et seront par conséquent des billets blancs.

Pour déterminer les prix, les 30 numéros de 1er jusqu'à 30 inclusivement, seront placés dans une roue le jour du tirage, et l'on en tirera 4 d'entre eux; et le billet qui aura les 1er., 2e., 3e. et 4e. numéros tirés dans l'ordre dans lequel ils auront été tirés, aura droit à..... \$10,000
Et les cinq autres billets qui auront les mêmes numéros, dans l'ordre suivant, auront droit à ce qui leur revient respectivement, comme suit:

No. 1 et 2	4,000
3, 1 et 2	2,500
3, 2 et 1	1,800
3, 1 et 2	1,600
3, 2 et 1	1,352

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit chacun à..... 750

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 550

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 500

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 400

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 300

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 200

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 100

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 50

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 25

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 12

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 6

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 3

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 1

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 0

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 0

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 0

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 0

Les 6 autres billets qui auront trois des numéros sortis, savoir: les 1er., 2e., 3e. et 4e., dans quelque ordre de permutation que ce soit, auront droit à..... 0

AVIS aux pères de famille, propriétaires d'habitations.
UN Français, très connu dans sa patrie par ses travaux littéraires, arrivé depuis peu de tems dans cette ville, désire fixer sa résidence dans une habitation saine, comme précepteur des enfants du propriétaire; il leur enseignera à lire, écrire et à bien parler dans les langues française et espagnole, selon les règles grammaticales; ainsi qu'à composer les lettres, les programmes, l'histoire ancienne et moderne, les usages et coutumes des nations, le droit public, la Doctrine des droits et des devoirs sociaux, l'économie politique en général et la Rhétorique.

La personne qui donne cet avis peut justifier de toute sa conduite antérieure par des titres honorables, s'adresser au bureau de ce journal.
18 juin—2

AVIS à los pad es de familia, propietarios de haciendas.

UN Français, muy conocido en su patria por sus trabajos literarios, llegado en esta ciudad ya poco tiempo, quiere fijar su residencia en una hacienda, como preceptor de los niños del propietario de esta: se encargara de enseñar á los niños á leer, escribir, hablar bien en las lenguas Española y Francesa, segun las reglas gramaticales; así que la Arithmetica, la Geografia, la Historia antigua y moderna, los usos y costumbres de las naciones, el Derecho público, la Doctrina de los derechos y deberes sociales, la economia política en general, la Retorica, &c.

La persona que da este aviso, puede justificar de toda su conducta anterior, por títulos muy honorables. En la oficina de este diario se dará razon.
18 junio.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la N. Orléans.—13 Juin 1829.

—Présent, l'hon. James Pitot
Dans l'affaire de J. J. Caballero vs. ses créanciers.

SUR lecture et enregistrement du Tableau de classification de Jules Bailloc, syndic de cette affaire, et sur motion de E. A. Canon, son conseil, il est ordonné par la Cour que les créanciers du dit Caballero aient à déduire en pleine cour, le 26 Juin courant, les raisons pour lesquelles le dit Tableau de classification ne serait fait la base du Tableau de distribution concernant la nature et le montant de la dette du dit débiteur insolvable, lequel tableau doit être enregistré sur les lieux.
Je certifie conforme l'extrait ci-dessus.
THOS S. KENNEDY.

16 Juin.—11

AVIS.—Le sous-signé vient de former une société avec M. A. Micoud, il a l'honneur d'en prévenir le public, et il profite de cette occasion pour remercier ceux qui lui ont accordé jusqu'à présent leur confiance, les priant de vouloir bien la continuer à la nouvelle société.
Il auroit toujours en magasin les marchandises les plus fraîches et de la meilleure qualité, ce qui doit les recommander aux amateurs de la gastronomie.

Ils ont maintenant reçus par les derniers arrivages de France:
Sauconsins de Lyon Pâtés à la hure de cochon, truffés
Do. d'Arles Do. aux foies gras de France
Do. de Bologna Do. fins de toutes espèces
Fromage de Gruyère Do. de toutes espèces
Do. de Chester Mâche
Do. d'Amérique Grèce
Do. de Pâte grasse Saucisse
Sardines à l'huile St. Julien
Do. au beurre Champagnis moussoux
Do. trues Ajou do.
Pâtés au lièvre truffés
Mais leur assortiment consiste en tout ce qui se rapporte au commerce de GROCERIE en général.

Ils vendront en gros et en détail, à leur magasin, au coin des rues de Chartres et St. Pierre, au-dessous de l'Hôtel des Etrangers.
P. CLAPIER.

A l'avenir les affaires seront conduites sous la raison de
28 mai. CLAPIER & MICOUD.

MAISON A VENDRE.

CETTE maison est située sur le canal Carondelet au coin de la rue Trémé. Elle est bâtie en bois et composée de deux grandes chambres, deux cabinets et deux galeries, l'une sur le devant et l'autre sur le derrière, sur un terrain de la Corporation, ayant 240 pieds de face sur le dit canal, et 90 à 115 pieds de profondeur; il forme un îlet et est entouré en pieux debout.—S'adresser à cette imprimerie pour les conditions.
21 Avril

Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la N. Orléans.—5 Juin 1829.—Présent l'hon. James Pitot.—(Pour un répit.)

Isaac Lambert contre ses créanciers.
SUR l'enregistrement de la pétition présentée dans cette affaire, il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du dit défendeur ait lieu dans l'étude de Mr. Wm. Y. Lewis, le 8 Juillet prochain, à l'effet de délibérer sur les affaires du dit défendeur. En attendant, toutes poursuites judiciaires contre sa personne et ses biens sont suspendues; et il est de plus décrété que George Strawbridge Esq. est nommé avocat pour représenter les créanciers absents. Je certifie ce qui précède.
20 juin. Thos. S. KENNEDY—Greffier.

AVIS.—Une personne possédant les langues Française, Française et Espagnole, désirerait donner des leçons dans les maisons particulières. S'adresser au bureau de cette feuille.
18 juin.

Le sous-signé offre à vendre les articles suivants:
75 barillets Langue de Morue,
25 do. Harçongs d'Anas,
5 barils Citrons frais,
Salaisons assorties,
Sardines à l'huile et au beurre,
Confitures de la Havane,
Sirop de Grenouille et d'Ananas,
Liquours de la Martinique et de Bordeaux,
Vins de toutes espèces.
Kilowasson de la Port St. Louis, &c.
11 mai

Le sous-signé vient de recevoir par le navire Kentucky, un joli assortiment de chaussures d'hommes et d'enfants de tout genre, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
18 juin. J. G. ARRAIZA & Co.
A l'origine des rues de Cordé et Bourbon.

Le sous-signé vient de recevoir par le navire Kentucky, un joli assortiment de chaussures d'hommes et d'enfants de tout genre, qu'ils offrent à vendre à des prix modérés.
18 juin. J. G. ARRAIZA & Co.
A l'origine des rues de Cordé et Bourbon.